

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Etats-Unis et les besoins du Japon. — La francophilie des fascistes italiens. — L'effondrement du mark. Une menace pour notre industrie. — La levée des sanctions économiques. — La rentrée du Reichstag. — Un refus de Lloyd George à l'Irlande.

A plusieurs reprises déjà, nous avons signalé que la Conférence de Washington, dite du désarmement, était en réalité montée contre le Japon.

Au fur et à mesure qu'on approche de la date fixée, les intentions des Etats-Unis se précisent tandis que le Japon s'apprête à ne pas se laisser manœuvrer.

Le programme de M. Harding ? En voici les principaux points, d'après le correspondant à New-York du Daily Telegraph: On voudrait à Washington que le Japon acceptât l'opposition américaine à l'immigration japonaise, tant sur la côte du Pacifique qu'en Chine et en Sibérie. De plus, on souhaiterait persuader au Japon que l'attitude des Etats-Unis n'est point dictée par des préjugés de race, mais par des raisons purement économiques.

Quant aux prétentions du Japon, elles sont loin de s'accorder avec le programme précédent. On peut en juger d'après ce que nous apprend le correspondant à Tokio du New-York Herald: Avec ses 77 millions d'habitants, le Japon a un besoin impérieux d'expansion; de là sa volonté de maintenir sa souveraineté sur les territoires qu'il a occupés depuis vingt ans. D'autre part, il n'admet pas qu'on vienne enlever l'exploitation qu'il a entreprise des ressources naturelles de la Chine, de la Mongolie, de la Corée et de la Sibérie. De même, il entend qu'on le laisse fortifier, comme il le juge indispensable, les provinces et les îles qu'il administre. Enfin, il est un principe que Tokio veut voir adopter, celui de l'égalité des races: l'espèce de xénophobie innée à ses nationaux lui paraît inadmissible.

On le voit: la lutte s'annonce chaude à la Conférence du désarmement!

Des manifestations, particulièrement regrettables, viennent de se produire en Italie, à l'adresse de la France.

Des représentants de l'armée française, ayant à leur tête le maréchal Fayolle, visitent actuellement les champs de bataille italiens, où sont tombés nos soldats accourus à secours de notre alliée: le but de la mission est d'apporter le suprême hommage de la mère-patrie à nos glorieux morts.

Des éléments fascistes ont jugé la circonstance favorable pour exprimer leur antipathie pour la France: ils n'ont pas hésité, non seulement à huer, mais à attaquer le cortège officiel. Et tandis que retentissait le cri: « A bas la France! », le maréchal Fayolle et notre ambassadeur à Rome, M. Barrère, étaient quelque peu houspillés.

Certes, il sied de ne pas exagérer la portée de cet incident. Ces lamentables démonstrations sont l'œuvre d'énergumènes: elles ne traduisent les sentiments ni du gouvernement, ni de l'armée, ni du peuple italien. La meilleure preuve, c'est que partout, hormis Milan et Venise, l'accueil fut chaleureux, enthousiaste.

Néanmoins, de telles manifestations sont infiniment regrettables: elles prouvent que l'opinion italienne est travaillée par des francophobes, qui nous imputent à tort toutes les déceptions de la diplomatie italienne. Il importe de mettre un terme à cette propagande des fascistes qui ressemblent, en la circonstance, à des don Quichotte bien mal inspirés.

Assez de difficultés réelles apparaissent chaque jour dans les relations internationales, pour qu'un gouvernement, en l'espèce le gouvernement de Rome, ne laisse pas semer la haine et la discorde à l'adresse des pays alliés.

Nous assistons à une chute impressionnante du mark!

Alors qu'il valait 1 fr. 25 environ avant la guerre, et le tenait à 0 fr. 30 à peu près, après être descendu l'an passé à 0 fr. 15, le mark vient de connaître à la bourse de Paris son cours

le plus bas, soit 0 fr. 11 1/4, tandis qu'à la bourse de Genève il n'atteignait même pas la valeur d'un sou.

Les causes de cet effondrement sont multiples. Le gouvernement a dû, ces dernières semaines, tout à la fois régler d'importants crédits à courts termes obtenus en Hollande et se procurer quantité de devises étrangères destinées à payer de gros achats de matière première et de fourniture, effectués hors du Reich.

Mais il convient d'attribuer aussi cette dépréciation du mark aux paroles quelque peu imprudentes de l'ancien ministre des affaires étrangères, le Dr Simons, qui proclame l'intention du gouvernement allemand de ne plus effectuer aucun paiement aux Alliés au titre de réparations.

Quoi qu'il en soit, cette baisse produit une vive émotion dans les milieux économiques de France et de Grande-Bretagne: toute concurrence devient impossible. La dévalorisation du mark, jointe à l'activité prodigieuse de l'industrie allemande, a pour effet d'exclure du marché mondial les produits des pays alliés, contraints de s'effacer devant les marchandises « made in Germany ».

Si cette situation se prolonge, nombre de nos industries devront, comme beaucoup déjà en Angleterre, suspendre leur fabrication, faute de débouchés.

Espérons que des mesures énergiques éviteront à la France de connaître une crise analogue à celle où se débat depuis des mois la Grande-Bretagne, où les chômeurs augmentent chaque jour. Le marasme des affaires a suffisamment duré! Mais, pour sortir de cette impasse difficile, il faudrait que les deux facteurs de la production, le capital et le travail, eussent le courage de consentir des concessions absolument indispensables.

Auront-ils ce courage? Ou verrons-nous l'anarchie économique succéder à l'arrêt de la production?

Une note officielle nous a appris que les sanctions économiques sont levées depuis hier, 30 septembre.

Cette mesure est la conséquence d'une décision prise par le Conseil Suprême le 13 août dernier et qui devait même être mise en œuvre dès le 15 septembre.

Nolons que cette levée des sanctions économiques coïncide avec la rentrée du Reichstag: les Alliés ont voulu, semble-t-il, donner au chancelier Wirth cet encouragement, peut-être prématuré, dans tous les cas destiné à renforcer la position du Président du Conseil allemand.

Nous disons: peut-être prématuré. En effet, la levée des sanctions économiques fait fonction de deux conditions. L'une est un fait accompli: le paiement du premier milliard de marks-or. Mais l'autre? Sa mise au point est renvoyée par la faute des alliés à une date indéterminée.

Il s'agit, on s'en souvient, d'une Commission interalliée de contrôle, destinée à collaborer avec les autorités allemandes compétentes relativement aux échanges commerciaux. Or, cet organisme n'existe pas et ses pouvoirs ne sont nullement définis. Bien mieux: les gouvernements alliés n'ayant pu aboutir à des conclusions, ils confient à une commission mixte d'experts alliés et allemands la tâche qu'ils n'ont pu exécuter.

En attendant, nous avons lâché nous-même notre gage: les douanes allemandes aux frontières de l'Empire et la ligne douanière du Rhin.

Le Reichstag reprend ses travaux, mais pour quelques jours seulement, la véritable session parlementaire ne devant commencer que le 26 octobre.

Les séances présentes permettront de liquider un certain nombre d'interpellations et au chancelier de faire connaître son programme.

Aussi bien, le Dr Wirth peut-il se présenter avec confiance au Reichstag. L'opposition, si vive il y a une semaine, a mis une sourdine. Le chancelier vient en effet de remporter un double succès: à l'intérieur, c'est la paix avec Munich, après tout un semestre de complications; à l'extérieur, c'est la levée des sanctions économiques. Ainsi, la situation du gouvernement actuel est beaucoup plus solide qu'on pouvait l'espérer.

Les événements surgissent pour le chancelier, dès le début de novembre, alors que s'engagera le débat financier: à ce moment-là, il faudra avi-

ser pour trouver les ressources nécessaires aux échéances. Comment s'orientera le Dr Wirth? Il est douteux que jamais un programme commun rallie, en matière fiscale, socialiste, majoritaire et populiste. Alors? Alors, nous verrons sans doute, au seuil des difficultés, quelles sont les véritables intentions du chancelier.

M. Lloyd George vient de répondre à la dernière communication de M. de Valera.

Cette réponse confirme l'impression que les positions de Londres et de Dublin sont incompatibles; aucun progrès n'est réalisé et l'interrogation subsiste: La guerre civile va-t-elle reprendre en Irlande?

Tout en affirmant « son sincère désir de paix », le Premier Anglais déclare ne point pouvoir admettre la base de négociations proposée par les Sinn-feiners: La reconnaissance préalable à toute rencontre, de l'absolue souveraineté de l'Irlande reviendrait à souscrire à la désagrégation de l'Empire Britannique. Aucun gouvernement anglais ne saurait accepter cette sécession.

Cependant, Lloyd George convoque les porte-parole de l'Irlande à une nouvelle conférence, pour le 11 octobre, à Londres.

Les termes de cette communication, qu'on pouvait d'ailleurs prévoir ne feront qu'aggraver le véritable malaise provoqué par le retard de la réponse du gouvernement anglais.

Puisse le peuple d'Irlande montrer moins d'intransigeance que ses chefs et ne pas se hâter de reprendre les hostilités!

M. DAROLLE.

L'industrie bolcheviste et les « patrons »

Les guerres et les révolutions constituent autant de vastes et instructives expériences sociales. Expériences infiniment coûteuses certes, mais dont il importe de recueillir les enseignements avec d'autant plus de soin.

Depuis que le régime communiste s'est installé en Russie, combien d'épreuves furent tentées au détriment de ce malheureux peuple, dont le plus grand tort a été la malléabilité! Chaque jour, une leçon se dégage spontanément des faits. Sachons les recueillir au passage.

Aujourd'hui, l'enseignement qui nous parvient de Russie est celui de la nécessité du patronat dans la gestion de l'industrie. Devant la faillite totale de l'organisation économique instaurée par Lénine, on vient de débarrasser les usines de leurs entraves étatiques et bureaucratiques: on met à leur tête, à la place d'un syndicat d'incompétents irresponsables, un patron responsable.

Le pittoresque, — si l'on peut encore parler de pittoresque à l'occasion d'une invraisemblable exploitation de la substance humaine, — c'est la façon dont les nouveaux patrons russes furent recrutés. Parmi ceux qui sont désormais à la tête de l'industrie nationalisée et qui vont tenter d'apporter un peu d'ordre et de discipline dans le chaos de l'industrie russe, on compte près de 30 0/0 d'anciens directeurs ou ingénieurs en chef et près de 23 0/0 de techniciens subalternes de l'ancien régime.

La proportion des chefs d'industrie récupérés par les bolchevistes serait sans nul doute beaucoup plus forte, si la plupart n'avaient succombé aux mauvais traitements, à la famine, ou cherché à l'étranger, en même temps qu'un gagne-pain, leur salut.

Ainsi, dans ses dernières tentatives pour ne pas sombrer définitivement, le bolchevisme est contraint de rétablir ce qu'il prétendait supprimer et a tenté vainement de remplacer.

Ce rétablissement du patronat par les Soviets constitue le recul peut-être le plus caractéristique effectué jusqu'ici par les communistes russes.

En la circonstance, la volonté humaine n'est guère intervenue. Ce sont les lois économiques qui ont imposé ce changement: elles sont impérieuses, surtout plus puissantes que les fantaisies utopistes de quelques illuminés!

Le mot d'ordre: « Le patron, voilà l'ennemi! » que certains meneurs donnent à leurs troupes ouvrières pour galvaniser leur ardeur belliqueuse, dont ils attendent peut-être quelques profits personnels, est un véritable non-sens. Le patron est un rouage indispensable de l'organisme économique, industriel ou commercial.

Mais ce n'est pas à dire que, par définition, par essence, le patron soit parfait! Comme il y a de mauvais ouvriers, il y a de mauvais patrons. Le tort est de généraliser et de verser tout le patronat dans le même sac.

La vérité, c'est que le patronat d'aujourd'hui a une tâche toute nouvelle à remplir: il doit être avant tout l'aiguillon, le stimulant des volontés, des énergies ouvrières: il doit être le premier d'entre ses collaborateurs.

Mais ceci implique un certain état d'esprit: l'ouvrier ne doit pas être tenu pour une machine dont il faut obtenir le maximum de rendement, mais pour ce qu'il est, c'est-à-dire un homme, un être ayant des besoins, des aspirations, dont il faut tenir compte, et surtout un être qu'il sied de ne pas exploiter.

D'une façon plus précise, il est absolument indispensable que le patron ne se tienne pas quitte désormais en allouant à son personnel un salaire qui lui assure strictement l'existence. Le travail doit cesser d'être regardé comme une marchandise qu'on achète et qu'on tente d'obtenir au plus bas prix: il est, à côté du Capital et de l'Intelligence, un des trois facteurs de toute production. Et, à ce titre, il doit participer très équitablement aux fruits de l'entreprise.

A côté du salaire, pourvoir aux besoins normaux de la vie quotidienne, il y a place pour un complément du salaire destiné, lui, tout à la fois à mettre l'ouvrier à l'abri des accidents de l'existence et à lui procurer des jouissances diverses. Et ce complément doit être proportionnel à l'effort de chacun, à la contribution respective à l'œuvre commune.

En définitive, notre conclusion est la suivante: sous peine de compromettre tout essor économique, on ne saurait amputer une entreprise industrielle ou commerciale de sa tête, c'est-à-dire du patron. Mais celui-ci doit être un chef, dans toute la force du terme, bref mériter ce titre non seulement par son activité et son exemple, mais par son constant souci de veiller au mieux-être de ses collaborateurs.

M. D.

La Belle Œuvre des Foyers

Un poilu écrivait ces lignes, qui paraissent dans le bulletin « Entre Nous » de la Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine:

LE PREMIER FOYER

« Nous revenions des premières lignes, dix-sept jours au nord de Chatlaucourt, sur les pentes du Mort-Homme. Le froid, la boue, la pluie, l'écrasement des obus fouillaient ce sol chaotique où, pour sauver Verdun, les divisions françaises se sont sacrifiées quinze mois! Notre cantonnement de repos se trouvait au camp des Clairs-Chênes. Des prairies, des talus, des boqueteaux décharnés, la structure allongée et basse des baraquements s'alligeant le long de la route de Verdun, là où jadis frémissait la vie ample d'une belle forêt, dont le nom seul est resté évocateur et frais... Nous étions transis de fatigue, les membres gelés et gourds, l'âme en proie aux lassitudes profondes. Dans la baraque, un peu de bois mouillé lutait avec un feu hostile au fond d'un maigre poêle; la paille aux glaçons tenaces s'étendait sur les couchettes, les aliments et le vin nous réchauffaient à peine. Pour écrire au sien, le bloc de papier à lettres tremblait sur les genoux, les doigts malhabiles, chacun peinait, comme le plus petit écolier qui s'exerce aux premières écritures... »

« Nous ignorions qu'il y eût un Foyer du Soldat. La nouvelle, transmise par les précédentes, peu à peu gagna toutes les baraques. « Et ce fut la ruée vers ce bienfaisant Foyer. Miracle de la salle claire, agréable, aux tables blanches, sur lesquelles les buvards et les lettres à l'attention de la Société des Foyers attendaient les poilus, miracle du bon feu qui flambait dans un poêle énorme, miracle de la bibliothèque offrant les ressources de l'âme et du cœur, le besoin d'oublier, le besoin du souvenir, l'aliment de l'esprit éternel par l'horreur de la guerre, miracle du phonographe lançant les chansons à la mode et les roulades des cantatrices, miracle du café et du chocolat servis dans les tasses. »

« Nous maudissions la rude précarité de nos repos, nous craignions de voir se détendre les ressorts de notre résolution, de notre courage raisonné et ferme. Nous pensions au foyer lointain, à l'immense bonheur qu'une succession d'années calmes a pu contenir et dont nous ne soupçonnions pas toujours l'existence même, nous rêvions à nos familles, à nos amours, à nos goûts, à nos plaisirs, à nos projets, avec, au coin des lèvres, cette amertume qui se cache parfois dans un sourire. »

« Et le Foyer du Soldat s'est révéilé soudain. L'apaisement a versé en nous sa puissante quiétude. Le poilu grognard et bêteux s'est retrouvé lui-même plein d'espérance et de confiance et de gaillardie attendrie. On avait son « foyer », son chez-soi, on pouvait ne plus perdre la conscience de sa personnalité. »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

Tous les soldats de la guerre ont connu les Foyers du Soldat que fonda en 1915, M. Emmanuel Sautter, et qui se multiplièrent, durant les dernières années de la guerre, grâce à l'initiative de M. Sautter.

La Société des Foyers a pu s'épanouir, grâce à l'initiative de M. Sautter, américaine ne se fera plus sentir que par ses sympathiques encouragements et l'œuvre ne vivra que par la générosité française. Il est nécessaire que, dans toutes les classes de la société française, on s'intéresse, en souscrivant à l'œuvre, au plein essor de cette entreprise.

La devise de l'U. F. A. est tout un programme « Aimer et Servir ». Nous relevons dans les statuts de la Société, ces deux phrases qui symbolisent clairement le désintéressement de son action. « La Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine » s'inspirent de l'idéal chrétien de fraternité dans le sens le plus large du mot a pour but de travailler, pour l'éducation de l'individu au progrès moral et social de la France.

Affirmant comme œuvre d'union sacrée, elle s'interdit d'une manière absolue toute propagande politique et confessionnelle.

René LEHMANN,
(de l'Association des Ecrivains-Combattants).

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

« Je me souviendrai toujours de votre généreux Foyer, oh Clairs-Chênes, où les soldats du Mort-Homme venaient reposer leurs âmes tendues et leurs corps courbaturés, où nous nous accoutumions à la résignation joyeuse, cette vertu sans quoi il n'y aurait jamais eu de poilus! »

de lecture et de spectacles, des cantines, des restaurants et des chambres à bon marché. C'est la véritable Maison pour Tous, le rêve de tant de généreux philanthropes enfin réalisé. Le travailleur sait où aller, pendant les heures creuses de sa vie. Il peut enrichir son esprit, se distraire et se fortifier.

Il existe aussi des Foyers pour centres industriels ou ouvriers. 4°) L'éducation physique des enfants. Des troupes d'Eclaireurs sont formées et se forment dans les Foyers. C'est, pour la jeunesse masculine, le magnifique développement de l'être physique et moral, par une vie au grand air, des colonies de vacances, une activité sportive dirigée selon les méthodes les plus rationnelles d'Amérique et de France.

5°) Le service éducatif. Organisation des bibliothèques, des cours éducatifs, des tournées théâtrales propagant un répertoire littéraire fin et élevé, des tournées cinématographiques propagant le bon film.

6°) Les sports. Des Directeurs américains et français donnent une vigoureuse impulsion aux sports dans tous les foyers, militaires ou civils.

7°) La formation professionnelle. Tous les directeurs et directrices de Foyers passent par l'Ecole de Service Social de Montmorency où des professeurs éminents leur donnent des notions approfondies d'économie sociale et politique, de pédagogie pratique, d'hygiène.

Enfin la Société des Foyers de l'U. F. A. publie une revue mensuelle « Servir » qui relate les différentes activités, les résultats de l'œuvre et groupe des articles de documentation et d'idées sociales, dus aux meilleurs écrivains amis de l'œuvre.

La Société des Foyers a pu s'épanouir, grâce à l'initiative de M. Sautter, américaine ne se fera plus sentir que par ses sympathiques encouragements et l'œuvre ne vivra que par la générosité française. Il est nécessaire que, dans toutes les classes de la société française, on s'intéresse, en souscrivant à l'œuvre, au plein essor de cette entreprise.

La devise de l'U. F. A. est tout un programme « Aimer et Servir ». Nous relevons dans les statuts de la Société, ces deux phrases qui symbolisent clairement le désintéressement de son action. « La Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine » s'inspirent de l'idéal chrétien de fraternité dans le sens le plus large du mot a pour but de travailler, pour l'éducation de l'individu au progrès moral et social de la France.

Affirmant comme œuvre d'union sacrée, elle s'interdit d'une manière absolue toute propagande politique et confessionnelle.

René LEHMANN,
(de l'Association des Ecrivains-Combattants).

INFORMATIONS

Les accords de Wiesbaden

Dans l'exposé qu'il a présenté à la Commission des Réparations au sujet des accords de Wiesbaden, M. Loucheur a déclaré qu'il espérait voir ratifier ces accords dès le début d'octobre par le gouvernement allemand, ce qui permettrait leur entrée en vigueur au commencement de novembre.

A la Société des Nations

Le problème soulevé au sein de la Société des Nations par la question des secours à la Russie a trouvé sa conclusion au cours des débats de la troisième commission. Malgré les efforts du docteur Nansen, la Société des Nations n'a pas voulu se charger du ravitaillement de la Russie. Par 16 voix contre 1, celle de M. Robert Cecil, et 1 abstention, la commission a adopté les conclusions du rapport de la commission laissant à l'initiative privée le soin de secourir la Russie.

La conférence du désarmement

On annonce officiellement que toutes les délégations étrangères à la Conférence pour la limitation des armements auront droit à un seul vote, quelle que soit l'importance du pays qu'elles représentent. La Conférence ne pourra adopter aucune mesure qui n'aura pas été approuvée à l'unanimité. Ceci s'applique aussi bien à l'élaboration du programme qu'aux questions qui seront discutées à la Conférence.

(1) La Société des Foyers de l'Union Franco-Américaine a son siège central à Paris, 13, rue Lafayette et 41, rue de Provence (9^e).

L'attitude des industriels allemands

Après avoir entendu M. Rathenau, la Fédération de l'Industrie allemande a adopté trois résolutions : 1° L'industrie est disposée à discuter la question de savoir comment les fonds et les devises peuvent être mis à la disposition du gouvernement en utilisant le crédit dont elle jouit à l'étranger. 2° La Fédération se déclare disposée à appuyer énergiquement le gouvernement dans l'exécution des prestations en nature pour les réparations. 3° La loi d'impôt sur le luxe doit être abrogée immédiatement.

Le commerce extérieur allemand

Une statistique officielle fait savoir que pour le mois de juin 1921, les importations sont en diminution de 2.913.783 quintaux sur mai, soit 923.000.000 de marks-papier, et que les exportations pour le même mois sont en plus-value de 3.637.961 sur mai, soit 910.000.000 marks-papier. La presse démocratique et celle de gauche expriment leur satisfaction de la levée des sanctions économiques.

L'alliance franco-anglaise

Parlant à un lunch donné à Liverpool, en l'honneur de l'ambassadeur de France, lord Derby a dit qu'il avait pour but unique de maintenir et resserrer encore l'alliance entre la France et l'Angleterre. Lord Derby a exprimé l'espoir que cette alliance deviendra une union définitive. Il a assuré M. de Saint-Aulaire que dans toutes les villes de province, le cœur de l'Angleterre bat à l'unisson de celui de la France. M. de Saint-Aulaire a été partout l'objet d'un accueil enthousiaste ; son passage était salué par des cris de : « Vive la France ! »

Le chômage en Angleterre

Deux mille sans travail se sont réunis à Londres. Après la lecture d'un rapport sur l'entrevue des maires avec M. Lloyd George, une résolution a été adoptée déclarant qu'ils ne se contenteraient plus de vaines promesses et qu'ils ne reculeraient devant rien pour exiger qu'on leur procure du travail ou qu'on les secourût entièrement. Il n'y a pas eu d'incident. De nombreux charbonnages du sud du Pays de Galles ont été fermés. 80.000 mineurs sont sans travail.

Les Espagnols au Maroc

Le quartier général rifain annonce que les harkas d'Abd-el-Krim ont violemment contre-attaqué les colonnes espagnoles en marche sur Selouan. Les Rifains ont porté tout leur effort sur l'arrière garde des colonnes, s'efforçant de les couper de Nador. Au cours du combat, qui fut très dur des deux côtés, les Rifains remportèrent de très graves succès, mais ils prétendent avoir enlevé aux Espagnols des convois et de nombreuses munitions.

Les records aériens

On annonce de Dayton (Ohio), que l'aviateur Mac Ruddy a battu le record du monde de l'altitude sur un biplan. Il a atteint la hauteur de 40.800 pieds en 1 heure 47 minutes.

Le radium rend leur éclat aux pierres précieuses

Le « Daily Mail » raconte que l'on fait en Angleterre des expériences pour transformer au moyen du radium des pierres précieuses de qualité médiocre en pierres précieuses remarquables. On s'est aperçu, en effet, que les rayons X débarrassaient des impuretés la coloration des pierres précieuses et les rendaient beaucoup plus éclatantes.

Un filon d'or incomparable

Des prospecteurs ont découvert après un an de recherches, le plus riche filon d'or qui ait jamais existé en Californie. Ce filon est situé dans les montagnes de Santa-Monica, en Californie du Sud. Le sable recueilli fournit pour environ 750 francs d'or à la tonne et il y en a des millions de tonnes. La veine aurait une épaisseur variant de quatre à plusieurs milliers de pieds.

Une manifestation anti-française à Vienne

Au cours d'une représentation au Burgtheater à Vienne, a eu lieu une manifestation francophobe organisée par des étudiants pangermanistes. Un tumulte indescriptible s'est produit et la représentation a dû être suspendue.

Mort de M. Abel

M. J.-B. Abel, député du Var, ancien gouverneur général de l'Algérie, ancien président du Conseil général du Var, est décédé vendredi. M. Abel a succombé à une maladie qu'il avait contractée le 30 août dernier au cours d'une tournée électorale qu'il effectuait dans le Var avec les parlementaires du département.

L'importation des vins français en Norvège

Le Storting a ratifié à l'unanimité moins 3 voix l'accord franco-norvégien du 23 avril, permettant l'importation des vins français en Norvège. Cette convention a été publiée en France par le « Journal officiel » le 18 juin.

CHRONIQUE LOCALE

L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

M. Adrien Bonnet se déclare nullement convaincu par mon argumentation. Je m'y attendais et c'est pourquoi je n'hésitais pas l'autre jour à tenir la discussion pour inutile. Je me bornerai à un simple mot. M. Adrien Bonnet se défend de m'avoir fait un procès de tendance, ainsi que je le lui reprochais. Or, il ajoute lui-même que, s'il m'a prêté une opinion trop absolue sur le rôle unique, c'est parce qu'il « s'est fié aux interprétations de M. Chéry, accueillies par le Journal du Lot ». M. Adrien Bonnet est plein de générosité. Mais je n'ai cure qu'on m'attribue la paternité d'idées émises par un tiers. Et, je suis si peu responsable des interprétations de M. Chéry que, je l'ai déjà indiqué, j'étais absent de Cahors au moment où elles paraissent au Journal du Lot !

Reste la question d'opportunité. Je note simplement que M. Adrien Bonnet, se décide cette fois à envisager le problème de l'Ecole Normale de Cahors dans les termes véritables. Et pourtant, pas tout-à-fait encore semble-t-il. En effet, le Conseil général n'a nullement voulu tenter une expérience et, surtout, il n'a guère souhaité réaliser par anticipation une ébauche de l'Ecole Unique ! Sur ce point encore, M. Adrien Bonnet dispense sa générosité et attribue au Conseil général des préoccupations qu'il n'a pas eues : Celui-ci n'a vu qu'une affaire financière. Je précise : Le Conseil général a décidé (sic) le transfert des services de l'Ecole Normale dans des locaux du lycée. Bref, toute la discussion se ramène à une question d'immobilier. C'est moins relevé que l'avenir de l'Ecole, mais c'est l'exacte vérité !

Jusqu'ici, je n'ai voulu montrer que l'inconvénient moral de la mesure. Mais il ne serait pas difficile d'établir l'impossibilité matérielle de sa réalisation : Notre lycée ne dispose pas déjà de l'espace nécessaire pour ses propres services et l'on songe à le diminuer pour y installer d'autres services ! Non, ce n'est pas sérieux ! Les établissements d'enseignement ne sont pas des « camps de concentration » ; là, plus que partout, il sied de ne pas négliger les prescriptions de l'hygiène. Mais, à quoi bon insister ? La cause est entendue. En ce qui me concerne, je considère la controverse comme terminée. M. DAROLLE.

QU'ON EN FAIT RIEN !

Par arrêté du maire de Cahors, à dater du 1^{er} octobre le prix du pain est fixé de 1 fr. 10 à 1 franc le kilo. Si c'est le résultat de la réunion des ministères de l'Agriculture et du Commerce, nous avons annoncée dans notre dernier numéro, nous ne pouvons que nous en réjouir. Il y a un sacrifice à faire de part et d'autre comme on le sait : car les consommateurs ne peuvent pas toujours payer. Il faut bien que chacun soit de bon compte, c'est-à-dire que chacun prenne sa part de charges. Taper sur les boulangers, n'est pas toujours juste : le boulanger se base pour les prix du pain sur les prix de la farine. Il n'y a donc qu'à taxer la farine. Le Syndicat des minotiers de l'arrondissement de Cahors, comme nous l'indiquions jeudi, l'a compris et a décidé de faire pour le mieux dans l'intérêt du consommateur. Très sincèrement, nous l'en félicitons : son initiative est intéressante et intelligente. Nous l'en félicitons d'autant mieux, que depuis quelques temps l'on parle beaucoup du trust de la meunerie. Et malheureusement, ce trust existe, au point que les pouvoirs publics s'en préoccupent, affirme notre confrère parisien « les Informations parisiennes ». « On parle écrit-il, d'un trust de la meunerie, et si le fait était confirmé comme nous le craignons fort, une telle mesure ne manquerait pas d'imposer les prix à la consommation, ce qui veut dire qu'on ne serait pas prêt de voir baisser le prix du pain. Déjà, un certain écart existe entre les prix de vente à la production et à la consommation. Mais si la personnalité qu'il est inutile de nommer ici parce que suffisamment connue, réunit, comme on le dit, les nombreux moulins qu'elle possède par toute la France, en Espagne, au Maroc, en Bulgarie et un peu partout, nous ne verrons jamais la baisse du pain, le jeu de la concurrence étant désormais impossible. Ajoutons que le plus effarant de cette affaire serait d'être alimentée par des capitaux étrangers et administrée, dirigée et exploitée par une majorité allemande. » Notre confrère parisien a certainement des données exactes sur cette affaire qui, un de ces jours pourrait réserver des surprises. Et quelles surprises ! A la Chambre des députés si nos renseignements sont précis, la question sera posée. Car, si d'un côté, on favorise les trusts parce qu'ils sont la source de fortes prébendes, il y a par ailleurs des adversaires de ces trusts qui n'hésiteront pas à dénoncer le rôle criminel des quelques gros faiseurs qui

ne voient que leurs intérêts et oublient que derrière eux, il y a tout un pays pour lequel la vie est trop dure. Le pain cher, c'est la misère publique, or quand les récoltes de blé ont été plus que satisfaisantes, quand nos agriculteurs ont vendu le blé à des prix ordinaires, maintenir le pain cher, c'est aller à l'encontre des intérêts des producteurs et des travailleurs. Nous avons assez pâti et nous pâtissons encore du service du ravitaillement pour qu'aujourd'hui, on empêche de se dresser le trust, le pire trust, celui du pain ! Il serait certainement désastreux pour un gouvernement de permettre de telles erreurs. L'expérience du ravitaillement est suffisante : qu'il mette le holà aux exigences, aux manœuvres des puissants minotiers qui voudraient se rendre maîtres du marché des blés et des farines. A 1 franc, par kilo, le pain est encore trop cher. Qu'on se le dise en haut lieu ! LOUIS BONNET.

Une belle manifestation de famille

Nous avons eu le plaisir d'annoncer la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre Directeur M. A. Coueslant. Le personnel de l'imprimerie du Journal du Lot a estimé qu'il lui appartenait de remettre lui-même la croix d'honneur à son « patron ». Et c'est ainsi que jeudi soir, à 6 heures, le personnel de l'imprimerie était réuni dans la grande salle du Cercle militaire, qui avait été aménagé avec goût par M. Ressonier, le sympathique directeur du Grand Café Tivoli. Ce fut une fête tout intime, toute cordiale.

A la table d'honneur où étaient assis notre Directeur, Mme Coueslant et toute leur aimable famille, Mmes Garnal, Darolle et leurs enfants, une belle croix d'honneur en fleurs naturelles avait été placée par les soins de l'horticulteur émérite M. Delfour. Au milieu des fleurs était épinglée une magnifique croix de chevalier en brillants offerte par le personnel. M. Alibert, le doyen de l'imprimerie, se leva, et en termes excellents dit le plaisir, la fierté éprouvés par tous, ouvriers et ouvrières de l'imprimerie, de la distinction honorifique dont le patron était l'objet de la part du Gouvernement de la République. Et M. Alibert prenant la croix d'honneur, l'épingla à la boutonnière de M. Coueslant, qui, empreint de la plus vive émotion, donna l'accolade au si estimé doyen de l'imprimerie. Un tonnerre de bravos crépita et prouva combien M. Alibert était bien le porte-paroles des 130 ouvriers et ouvrières présents à cette belle manifestation. Avec émotion, le Patron remercia : il le fit sans emphase, avec simplicité, mais avec cette sincérité que l'on aime.

Et il dit combien il était heureux du résultat qu'il avait poursuivi durant sa vie de labeur, et qu'il avait enfin obtenu, celui de concilier les intérêts du Capital et du Travail. De longs et unanimes bravos saluèrent les paroles de notre sympathique Directeur, bravos qui allaient aussi à la femme de cœur et de dévouement qu'est Mme Coueslant. A ce moment, délégué par le personnel féminin, Mme Holzer, contre-maîtresse, nous le ruban rouge à la boutonnière du légionnaire. On applaudit ; et les applaudissements redoublent quand l'accolade est donnée. Puis les bouchons de champagne sautèrent : on vida plusieurs coupes. M. Darolle, co-directeur de l'imprimerie, tint, à son tour, à remercier le personnel de l'excellent accueil qu'il lui avait fait, et l'assura que, bien avant son entrée dans la maison, il avait préconisé la participation des travailleurs aux bénéfices. C'est dire que la belle œuvre sociale réalisée par M. Coueslant sera continuée par lui. Les paroles de M. Darolle sont vivement applaudies : on vide encore une coupe et tout le personnel se fait ensuite un devoir d'accompagner le nouveau légionnaire qui remercie cordialement de leurs marques de sympathie tous ses collaborateurs qui avaient tenu à manifester cette sympathie à leur dévoué Patron. L. B.

Légion d'Honneur

Parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous relevons les noms de notre compatriote, M. Léon Ferrer armateur, et celui de M. Jean Juge, ancien professeur au lycée Gambetta, actuellement attaché commercial à l'ambassade de France à Madrid. Nos félicitations aux nouveaux légionnaires.

Pour les ascendants

M. Delmas, factif député du Lot, vient de recevoir du ministre des pensions la réponse suivante à la suite d'une démarche qu'il avait faite au sujet d'un ascendant.

Ministère des Pensions

Monsieur le Député et cher Collègue. A propos d'un ascendant ayant atteint sa 60^{ème} année, le 12 janvier 1921 et ayant formulé sa demande au mois d'août de la même année, vous avez bien voulu me demander à quelle date devait être fixé le point de départ de l'allocation renouvelable revenant à l'ascendant de militaires morts pour la France. J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'article 30 de la loi du 31 mars 1919 stipule que la jouissance de l'allocation aura pour point de départ le jour de la promulgation de la loi pour les ascendants qui remplissent à ce moment les conditions prescrites par l'article 28 et le jour de la demande pour ceux qui ne remplissent ces conditions que postérieurement. Veuillez agréer, etc., etc.

Lycée de jeunes filles

Mlle Sausotte, directrice du collège de jeunes filles de Toul, est nommée directrice du lycée de jeunes filles de Cahors. Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à Mlle Sausotte.

Enseignement primaire

Par arrêté en date du 30 septembre 1921, sont nommées institutrices aux postes ci-après : Mlles Pouteillon, de Saignes à Terry-Pern ; Picaud, d'Albiac à Reyrevigne ; Peryere, de Maxou à Luziers-Salvia ; Verlhac, de Sèniérgues à Maxou ; Penchenat, de Belfort-Lalbenque à Sèniérgues-Montfaucon ; Flautjac, de Belmont-St-Foy à Belmont-Lalbenque ; Courounet, de Blanzaguet à Reilhaguet ; Mme Brillant, de Reilhaguet à Blanzaguet.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie

en date du 30 septembre 1921, sont délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre : A St-Clair, M. Tulet, de Lherm, non installé ; à Lherm, M. Vayssières, de Lissac, non installé ; à Saignes, Mlle Galvy, ex-normalienne ; à Albiac Mlle Rouquet, ex-normalienne ; à Paunac, Mlle Meyre, ex-normalienne ; à Belmont-St-Foy, Mlle Barthélémy, ex-normalienne ; à St-Jean-Mirabel, Mlle Delsoy, ex-normalienne ; à Lentillac-Latouille, Mlle Cagnac, ex-normalienne ; à St-Paul-de-Vern, Mlle Bonnet, ex-normalienne ; à Terrou, Mlle Rossignol, ex-normalienne ; à Pontverny (Calviac), Mlle Tourrés, ex-normalienne.

Mlle Charles, institutrice à Cahors

(Ecole du Boulevard) est détachée des cadres du Lot pour occuper un emploi de maîtresse primaire au lycée de Troyes. Nos félicitations.

Ecole Primaire Supérieure de Cahors

Le Directeur de l'Ecole primaire supérieure, a l'honneur d'informer les familles intéressées que, pour des raisons de service, la rentrée des classes dans son établissement est reportée au mardi, quatre octobre à huit heures.

Enseignement agricole

Un groupe d'instituteurs du Lot était réuni, ces jours derniers à Cahors pour suivre des cours d'enseignement agricole qui étaient faits par M. Gay, professeur d'agriculture.

P. T. T.

Mme Dalet est nommée receveuse des P. T. T. à St-Géry, en remplacement de Mlle Bédou, admise à la retraite.

Services pénitentiaires

M. Bédou est nommé directeur des services pénitentiaires de Cahors, en remplacement de M. Boué, démissionnaire.

Taxe du pain

Par arrêté municipal, en date du 30 septembre 1921, le prix du pain est fixé à Cahors au prix de 1 franc le kilo.

Service vicinal

M. Fourès est nommé cantonnier aux Massariés en remplacement de M. Laporte, retraité. M. Petit, est nommé cantonnier à Raux (Labastide-Marnhac), en remplacement de M. Teil, démissionnaire.

Concerts publics

Depuis quelque temps la population cahorçaise a été privée des concerts publics que notre excellente fanfare dirigée par le sympathique M. Rivière, donnait de temps à autre sur les Allées Fénelon. Malgré toute sa bonne volonté, l'Avenir Cadurcien n'a pu donner de concert pendant toute cette période de fêtes votives. On comprend pourquoi. Mais la saison des bals publics est terminée, les musiciens de l'Avenir sont libres. Aussi s'empressent-ils de préparer pour un prochain dimanche un beau concert. Si nos renseignements sont exacts, ce sera le 23 octobre que l'Avenir se fera entendre sur les Allées Fénelon.

Théâtre de Cahors

Samedi 8 octobre, la tournée Brémond-Philbé donnera sur la scène de notre théâtre en représentation

LES MISÉRABLES

l'immortel chef-d'œuvre de V. Hugo.

Conférence

M. Cazals, inspecteur principal commercial de la Gie d'Orléans, donnera le dimanche 9 octobre, à 14 heures à la Mairie de Limogne, une conférence sur la plantation, la culture et l'écoulement du cassis.

Arrestation

Le gendarmier de Catus a arrêté le nommé Ernest-Antoine, 77 ans, pour vagabondage et mendicité. Il a été écroué à la prison de Cahors.

La libération des hommes de la classe 1920 rapatriés

Le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de la classe 1920 (1^{re} fraction) rapatriés du Maroc, de l'armée du Levant et du corps d'occupation de Constantinople, bénéficieront d'un supplément de permission qui s'étendra jusqu'à la date fixée pour la libération de leur classe.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 2 octobre 1921 par la

Pharmacie PALAME Boulevard Gambetta

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Ouverture de la saison

Demain, dimanche, doit avoir lieu le premier match de la saison. L'Aviron Cadurcien (1^{re} équipe) affrontera l'Union Sportive Montalbanaise. Ce match d'ouverture a été placé sous la Présidence d'Honneur de M. Tassart, Conseiller Général, adjoint au Maire. L'Aviron Cadurcien est certain que le public se rendra en masse à cette séance d'ouverture. La valeur des deux équipes en présence et le désir de vaincre qui les anime toutes deux, promettent une très belle partie. Elle sera arbitrée par M. Pasquier. Le coup d'envoi sera sifflé à 15 h. 30. Le prix des places reste fixé à 1 fr. Les militaires, les mutilés sur la présentation de leur carte seront admis avec 50 0/0 de réduction. L'équipe de l'Aviron est ainsi composée :

Rollès, Hormières, Bonneville, Vernet, Iches, Durand, Cayrol, Théron (m), Lacoste (o) Barayre, Cambon, Combalbert, Alazard, Rosset, Miquel. Remplaçants : Asiruc, Palame, Delgal Jean, Cagnac, Gorse. Le Comité.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Nous sommes heureux de communiquer aux sportsmen cadurciens l'article suivant, tout à la gloire du C. C. C. que nous trouvons dans Auto et Sports du 29 courant sous la signature de Davis. « Le Compound Club Cadurcien, qui vient ensuite affronter le second team de l'Union Sportive Montalbanaise, est une jeune équipe qui ira loin. On doit même déclarer qu'il semble injuste qu'un pareil quinze doive, pour faire connaître sa classe, subir de longs déplacements qui séparent la 5^e série de la première, en vertu des règlements. Il y a là de quoi décourager des équipiers de grande valeur, qui risquent de se lasser au cours de rencontres officielles avec des clubs de 5^e série. « Le quinze cadurcien, très allant, très athlétique, possède quelques éléments de premier plan, parmi lesquels nous citerons les deux avants de 2^e ligne, et le trois-quart centre droit, malheureusement insuffisant. Les verts durent s'employer à fond pour tenir le coup contre eux. Plus légers à la mêlée, ils s'assurent néanmoins le ballon, ce qui permet de belles charges des trois-quarts, lesquels par deux fois aboutissent à l'essai. « L'équipe Il montalbanaise est tout entière à louer, particulièrement dans ses lignes arrières, où de nouveaux venus montrèrent qu'ils étaient dignes de fixer l'attention des connaisseurs, et de s'assurer un poste de titulaire dans une des équipes I ou II, lesquelles d'ailleurs, semblent devoir être bien près l'une de l'autre. « Si nous ajoutons que l'équipe du C. C. C. était handicapée par l'absence de 7 équipiers premiers, et non des moindres... Boutang, Castanet, Pailhès, Delpey, Chomel, Labro, Cazeaux, nous en aurons assez dit pour montrer que les joueurs de C. C. C. ont bien mérité, pour leur première sortie de la saison, leur surnom de « diables Rouges » que les Montalbanais se sont plu à leur donner dimanche dernier, au terrain de Sapiac. »

A Cahors, la deuxième équipe du C. C. C. a su vaillamment pour sa première partie soutenir le choc des athlètes qui composaient l'équipe première du Toulouse Français-Sports. Sous l'énergique Capitaine de Lascombe, l'équipe tout entière, malgré la chaleur accablante, joua avec un brio magnifique et ne succomba que par son infériorité en poids. Tous les joueurs sont à féliciter pour la vaillante partie qu'ils fournirent et au cours de laquelle ils surent montrer, en défense, de rares qualités. Dimanche 2 octobre, le C. C. C. enverra un quinze mixte, combattre l'excellente équipe de l'Union Sportive Soullagaise. Nous espérons bien que nos équipiers reviendront avec une victoire qui sera une juste revanche de leur échec de l'an dernier.

Convocation

Le Comité du C. C. C. rappelle à tous ses membres qu'à partir du 30 octobre, les réunions ont lieu tous les vendredis à 20 h. 30' au Siège Social (Café de Bordeaux).

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 30 Septembre 1921

Naisances

Miquel Roger-François-Pierre, rue Ste-Barbe, 8. Couderec Jacqueline-Marie-Odet, rue Portail-Alban, 19. Lagrange, Jean-Vital-Daniel, rue Président-Wilson.

Publications de mariages

Boissel Louis, maçon à Cahors, et Sabatié Julie, rue des Soubirous, 5. Bramarigie Auguste-Paul, manoeuvre à Cahors, et Pradel Marie-Louise, robeuse, rue Feydel. Rouguier Edouard-Baptiste, ouvrier boulanger à Cahors, et Guindou, Jeanne-Yvonne, employée de commerce, impasse Gardailiac, 6. Lafage Jean-Antoine, cultivateur à Catus (Lot), et Lugan Marie-Irma, dite Herminie, s. p., rue Pélegri.

Mariages

Chéron Gabriel-Victor-Maurice, industriel à Paris (VI) et Plagès Marie-Louise-Claire, s. p., à Cahors, rue Si-Maurice, 7. Gide, Jean-Paul-Marie, surveillant des Ponts-et-Chaussées, à Cahors et Couderec Berthe, s. p., à Cahors, rue Brives, 29.

Décès

Laporte Louis, vicair général, 84 ans, place Verrerie, 5. Mauris, Jean-Pierre, cultivateur, 65 ans, impasse Bessières, 2. Lafarge Germaine, veuve Clémendot, s. p., 89 ans, rue Président-Wilson. Taillade Henri, cultivateur, 26 ans, rue Président-Wilson. Vitrac Marie, veuve Valmary, s. p., 72 ans, cours de la Grande Chartreuse. Juge Auguste, forgeron, 63 ans, rue Président-Wilson. Lourde Julie-Joséphine-Eugénie, veuve Chabal, s. p., 85 ans, 7, rue des Pévénents.

Par ces grandes chaleurs

une FRANCISCAINE glacée est la boisson idéale

HERBORISTERIE MÉDICINALE

de 1^{re} Classe

Nous rappelons que nous possédons des plantes médicinales indigènes en vue de prévenir Asthme, Bronchite, Constipation, Rhumatismes, etc. Herboriste diplômé de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Toulouse, Villa des Tours, Quai Cavaignac (près le Pont du Chemin de fer), CAHORS.

FUTAILES. — Pour satisfaire plus rapidement ses clients, M. Paul GINOU-LHAC, tonnelier à Toulouse, a l'honneur de les aviser qu'ils trouveront aux meilleures conditions toutes barriques et tout genre de futailles chêne et châtaignier à son dépôt chez M. VERTUT, Avenue de Toulouse, 19, faubourg St-Georges, CAHORS.

Trespoux-Rassiels

Accident mortel. — Jeudi soir, M. Henras, ancien maire de Trespoux-Rassiels, rentrait chez lui, avec une charrette portant cinq barriques de vendange, lorsque les boeufs ayant fait un écart, M. Henras fut renversé et le chargement lui passa sur le corps, lui faisant de graves et multiples blessures. M. le Docteur Malbec fut appelé auprès du blessé et lui donna ses soins. Malheureusement, les graves et sérieuses blessures reçues n'ont pas permis à l'infortuné de les supporter. M. Henras a succombé vendredi matin dans d'horribles souffrances. Le regretté défunt était âgé de 65 ans. Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Sainte-Alauzie

Obsèques. — Jeudi ont été célébrées les obsèques de M. Bourtoimieux, maire de Sainte-Alauzie, décédé après quelques jours de maladie, à l'âge de 62 ans. Une foule considérable assistait à ces obsèques ; nombreux étaient venus des communes voisines, les amis qui comptaient M. Bourtoimieux dans leur canton. C'est une belle figure qui disparaît. Notre maire était un administrateur intelligent, dévoué aux intérêts de sa commune, jamais sa porte n'était fermée à quiconque venait lui demander un renseignement, un service. C'est une grande perte que nous éprouvons. Aussi, c'est au milieu de l'émotion générale et des regrets unanimes que les obsèques de notre excellent maire ont été célébrées. Au cimetière, devant la tombe où à jamais allait dormir M. Bourtoimieux, M. le docteur Ducros, conseiller d'arrondissement du canton de Castelnaud, a adressé, au nom des amis du canton et au nom de la population de Sainte-Alauzie le dernier adieu à celui qui était un de ses bons amis et un maire dont les convictions républicaines étaient connues et appréciées de tous.

DISCOURS DE M. LE D^R DUCROS

Mesdames, Messieurs, mon cher ami, En plein travail, en pleine activité, au milieu de vos occupations, à un âge relativement jeune (60 ans à peine), d'une façon inattendue, soudainement, la mort est venue vous ravir à l'affection des vôtres après quelques jours de maladie. Cette brutale nouvelle a étonné tous ceux qui vous connaissaient, elle nous a surpris d'autant plus que nous n'y étions pas préparés. Ce n'est pas sans un profond serrement de cœur, que j'accomplis aujourd'hui un bien pénible mais impérieux devoir, comprenant que je suis l'interprète de ceux qui sont ici comme de tous ceux que les circonstances ont empêché de venir, en m'inclinant devant votre dépouille mortelle, en adressant un dernier et suprême hommage au républicain loyal, à l'ami fidèle et sincère. Avec vous le parti républicain vient de perdre un de ses meilleurs serviteurs. Maire de votre commune, républicain convaincu, allié à une des familles les plus anciennes et les plus respectées du pays, dont vous partagiez les convictions et les opinions politiques, vous avez su les maintenir, sans cesser d'aller toujours de l'avant. Enfant adopté de Sainte-Alauzie, vous avez vite acquis toutes les sympathies de vos concitoyens et su vous faire aimer de tous comme excellent administrateur et par vos qualités d'homme privé. Admirablement secondé par votre épouse qui était auprès de vous la plus avisée des collaboratrices, vous vous plaisiez à faire le bien. Aussi bien, cher ami, votre souvenir ne s'effacera pas dans cette commune que vous affectionniez tant et pour laquelle vous vous êtes si solennellement dévoué. Puisse le témoignage de reconnaissance et d'amitié que nous vous apportons tous ici adoucir l'immense douleur de votre veuve et de votre fille et leur rappeler que votre mémoire restera impérissable dans nos cœurs. Adieu. Nous nous inclinons respectueusement devant le cercueil de notre excellent maire et nous prions la famille et M. Ausset, instituteur à Castelnaud, nos sincères condoléances.

Catus

M. Emile Delfour, maire de Montyesty, vient de verser entre les mains du Trésorier du Comice Agricole du canton de Catus, la somme de cinq mille francs pour l'organisation de fréquentes manifestations en faveur de l'agriculture et tâcher de rénover les foires du chef-lieu de canton. Toute notre population agricole se joindra au Comice pour remercier vivement le maire de Montyesty de son bel acte de générosité.

Francoulès

Election municipale. — Les électeurs de la commune de Francoulès sont convoqués pour le dimanche 23 octobre, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Péric, maire, décédé.

Montcuq

Comice Agricole. — Concours du 26 septembre 1921.

Le concours agricole organisé par le Comice cantonal a eu lieu à Montcuq, sur la place des Fossés, le lundi 26 septembre dernier.

Nous avons constaté avec plaisir que ce concours a obtenu un vif succès et nous sommes certains que les fondateurs du Comice doivent être fiers de leur œuvre.

Un très grand nombre de propriétaires venus des diverses communes de notre beau canton avaient répondu à l'appel des organisateurs.

La race ovine était tout particulièrement représentée et on pouvait admirer le beau bétail que les éleveurs présentent à l'appréciation du jury.

D'un autre côté, nous devons signaler la brillante exposition des divers produits agricoles et notamment la place importante occupée par nos renommés chasselas.

Un seul point noir à l'horizon, c'est le manque total de nos fameuses prunes d'Agén, la faute en est due aux gelées printanières.

Les opérations du jury eurent lieu dans la matinée. La distribution des récompenses fut faite à 8 heures du soir.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient : MM. Delport, député du Lot, le docteur Valat, conseiller général, le docteur Peindaries, conseiller d'arrondissement, maire de Montcuq, Lafont, directeur des services agricoles, Gay, professeur d'agriculture, Dulac, vice-président de la société d'agriculture, Brunet, membre du Comice agricole et de tout le bureau du Comice, était présidée par notre sympathique collègue, M. Camille Planacassagne, conseiller de préfecture, délégué de M. le préfet du Lot.

Avant la lecture du palmarès, M. de Bonnefous de Caminell, président du Comice, s'adressant aux nombreux agriculteurs présents, leur dit le plaisir qu'il éprouvait de voir cette imposante manifestation agricole et les engage à faire encore mieux pour l'avenir.

M. Delport assura les agriculteurs de toute sa sollicitude et démontra avec précision que le relèvement de la France ne serait réalisé que par les agriculteurs et les industriels.

Le docteur Valat précisa ensuite le rôle du Comice et les nombreux bienfaits que pourraient en retirer nos agriculteurs. Il termina en s'engageant de soutenir, au sein du conseil général, toutes les questions se rattachant à l'agriculture.

A son tour, M. Planacassagne, conseiller de préfecture, félicita les agriculteurs et les éleveurs des beaux spécimens exposés et les assura du concours du gouvernement de la République ainsi que de celui de nos représentants.

De son côté, M. Lafont, le si distingué directeur des services agricoles, fait rapidement la critique du concours. A son tour, il félicita les éleveurs et les divers exposants. Il les engagea vivement à persévérer dans la voie du progrès et leur donna rendez-vous pour l'an prochain.

Ensuite M. Planacassagne, le dévoué Secrétaire général du Comice, remercia le représentant de M. le préfet, toutes les nobilités politiques et MM. les membres du jury de leur précieux concours.

Il fit appel à la bonne volonté des agriculteurs et les sollicita de venir plus nombreux au prochain concours.

Puis la lecture du palmarès suivant fut donnée :

Voici le Palmarès du Concours du 26 Septembre 1921 :

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE : 1^{er} Taureau étalon : (race Lim. et gar). — Prix : 100 fr. et prime de conservation. M. Paré Pierre, à Lebrail ; 2^e Prix : Prime de 50 fr. et prime de conservation : M. Aladé Pierre, à St-Daunès ; 3^e Prix : 30 fr. à M. Denègre Omer, à St-Cyprien ; a reçu la prime à l'achat ; 3^e Prix : 30 fr. à M. Denègre Hector, à Montcuq ; Mention honorable : M. de Bonnefous, de Caminell, Président du Comice, Sous-agent ; Mention honorable : M. Fargal, à Lebrail ; Prix d'honneur des taureaux : Plaque de vermeil offerte par M. le Sénateur de Montzie à M. Paré Pierre, à Lebrail ; 2^e Vaches pleines ou suitées : (race limousine et garonnaise) Prix d'honneur : M. Minihol, à Montcuq ; Prime de conservation de 200 fr. et médaille d'argent du Ministère de l'Agriculture ; réservé. Prime de conservation de 200 fr. et médaille de vermeil offerte par M. le Sénateur de Montzie à M. Lacroix Lucien, à St-Daunès ; Prime de conservation de 200 fr. et médaille de vermeil offerte par M. le Député Delmas : M. Castagné Antonin, à Montcuq ;

2^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE : (toutes races) Bœufs isolés 1^{er} Prix : Réservé. 2^e Prix ex-œquo : 30 fr. à MM. Lespinet, à Lebrail et Marloray, à St-Cyprien. Prix Supplémentaire : 10 fr. M. Alazard, à Lebrail ; 40 fr. M. Devos, à Belmontet. 2^e Brebis (lots de 5 têtes) 1^{er} et 2^e Prix : Réservés. Prix Supplémentaire : 30 fr. M. Alazard, à Lebrail ; 20 fr. offerts par M. le docteur Valat, Conseiller général, à M. Devos, à Belmontet. 3^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE : 1^{er} Verrats : Sans exposants. 2^e Truies pleines ou suitées : 1^{er} Prix : Réservé. 2^e Prix : 50 fr. à M. Devos Victor, à Belmontet ;

4^e CLASSE. — Animaux de basse-cour. 1^{re} SECTION : Oies, Canards. Oies : 1^{er} Prix : 42 fr. M. Bessières, à St-Pantaléon ; 2^e Prix : 40 fr. M. Devos, à Belmontet. Prix Supplémentaires : 8 fr. M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 6 fr. M. Solacroup, à Boulvèze ; (sans argent), M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 5 fr. M. Chaule Adrien, à Montcuq. 2^e SECTION : Autres volailles. Dindons : 1^{er} Prix : 42 fr. M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 2^e Prix : 8 fr. M. Aldhyu Henri, à Montcuq ; Pigeons : Prix Supplémentaires : 5 fr. M. Ruamps Jules, à Montcuq ; 4 fr. M. Arnal, à Montcuq. Diplôme de médaille de bronze à M. Bouchet, à St-Pantaléon, pour ses dindons. 3^e SECTION : Lapins. 1^{er} Prix ex-œquo : 8 fr. M. Arnal, à Montcuq et M. Latapie, à Montcuq. PRODUITS AGRICOLES 1^{re} SECTION : Légumes et Fruits. Prime de 15 fr. et médaille de bronze du ministre de l'Agriculture à MM. Contios à Montcuq, Penchenat, à Montcuq, Mercadier, à St-Laurent. Prime de 15 fr. et diplôme de médaille de bronze à M. Balmay à Montcuq. Primes de 15 fr. à Mme Vve Bouchet, à Boscaman-St-Cyprien ; 8 fr. à M. Aldhyu Henri, à Montcuq ; 8 fr. à M. Bley, à Montcuq ; 8 fr. à M. Minihol, à Montcuq ; 7 fr. à M. Aldhyu Joseph, à Montcuq ; 7 fr. à M. Garrigou, de St-Daunès ; 6 fr. à Mlle Bousquet, à Montcuq ; 6 fr. à M. Loubéjac, à Montcuq. Un diplôme de médaille d'or a été décerné à Mme Vve Bouchet de Boscaman-St-Cyprien pour sa participation, en 1920, à l'exposition collective organisée par la Cie d'Orléans, à Paris. 2^e SECTION : Vins rouges et blancs. Plaque artistique offerte par M. le Député le Prince Murat et félicitations du jury, à M. de Bonnefous de Caminell, à Montcuq, pour son excellent vin blanc et rouge de la récolte 1920. Instruments agricoles, viticoles et vinicoles Représentants : Diplômes de médaille d'argent à M. Jargeau, de Montcuq. Familles nombreuses 1. M. Chaule Adrien, à Montcuq, 5 enfants attachés à la terre, 125 fr. 2. M. Demeaux, à St-Matré, 8 enfants dont 5 attachés à la terre, 175 fr. 3. M. Boyer Charles, à St-Laurent-Lolmé, 8 enfants attachés à la terre, mais dont 7 chefs de famille, 80 fr. 4. M. Gastal Marcelin, à St-Pantaléon, 5 enfants tous attachés à la terre, 125 fr. Vins Serviteurs 1. M. Dilac Louis, au Boulvèze, 37 ans de services, 400 fr. Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans adresser aux organisateurs de ce concours, qui n'ont rien négligé pour en assurer sa pleine réussite, de chaleureuses félicitations. Bagat Monument aux morts. — La commune de Bagat a inauguré un monument à la mémoire des soldats morts pour la patrie, au milieu d'un grand concours de populations venues des communes voisines. Des discours ont été prononcés par MM. de Ginestet, maire, docteur Valat, conseiller général, Planacassagne, conseiller de Préfecture, le commandant Derode, Delport, de Montzie. Figeac Ponts-et-Chaussées. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Rochayrolles, employée auxiliaire au bureau de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Figeac, vient d'être admise avec succès aux concours d'agent de bureau de cette administration. Félicitations. Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Loupiac, Place Champollion. Déclaration de récolte. — Nous rappelons aux propriétaires récoltants qu'ils sont tenus de faire à la mairie, la déclaration du vin qu'ils auront récolté. Cajare La foire. — La foire a été assez belle malgré le commencement des vendanges et a donné lieu à assez de transactions aux cours suivants : Halle aux grains. — Pas de blé. Avoine 30 à 32 fr. l'hectolitre ; maïs 70 fr. ; pommes de terre 70 fr. Marché. — Œufs 5 fr. 50 la douzaine ; lapins de la livre ; poulets 3 fr. 50 ; œufs de garenne 4 fr. ; lièvres 4 fr. ; beurre 3 fr. ; oies prêtes à gorger 50 fr. la paire. Foire. — Porcs gras 135 fr. le quintal ; petits cochons de 30 à 40 fr. la pièce ; veaux de 3 fr. 75 à 4 fr. 25 le kilo ; bœufs d'attelage de 3.000 à 4.000 fr. la paire ; vaches de 1.500 à 2.500 ; bouvillons de 1.000 à 2.000 fr. ; brebis de 80 à 120 fr., suivant grosseur. Saint-Céré La Municipalité a décidé de créer une foire aux chevaux qui débutera cette année avec le concours agricole et aura lieu tous les ans le 22 octobre et le 30 novembre. Concours agricole entre tous les agriculteurs du canton de St-Céré et des cantons limitrophes (département du Lot) Les 22 et 23 octobre 1921, 5.700 francs de prix, dont 5.200 offerts par l'Office agricole départemental et 500 francs par la ville de St-Céré. Samedi 22 octobre Concours de veaux gras organisé par le Comice Agricole sur ses fonds propres. Réception des veaux à 8 heures du matin (champ de foire). Opérations du Jury à 9 heures. Les primes sont exclusivement réservées aux adhérents du Comice. Concours de poulaillers de trait nés dans le courant de l'année. Réception des animaux à 9 heures (Sol de Trémelle). Opération du Jury à 10 heures. Deux prix de 100 fr., 200 fr. ; trois prix de 75 fr., 225 fr. ; trois prix de 50 fr., 150 fr. ; cinq prix de 30 fr., 150 fr. ; cinq prix de 25 fr., 125 fr. dix prix de 20 fr., 200 fr. Prix d'honneur : Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. Concours de produits agricoles et horticoles. Une somme de 200 fr. sera mise à la disposition du Jury pour récompenser les lauréats des collections exposées de : Produits de grande culture, produits maraichers, produits horticoles, Fruits. Réception des produits à 9 heures (Place du Marché). Opération du Jury à 10 heures. Concours de petits métiers familiaux et d'industrie rurale. Une somme de 300 fr. sera distribuée aux lauréats exposants des objets provenant des petits métiers familiaux qui permettent d'utiliser les chomages de morte saison. Réception des objets à 13 heures (Place Larvol). Opérations du Jury à 15 h. Exposition de machines agricoles (champ de foire). Une somme de 150 fr. et des diplômes seront mis à la disposition du Jury pour récompenser les lauréats. Les dépositaires et représentants ne pourront prétendre qu'à des diplômes. Réception des machines à 13 heures. Opérations du Jury à 16 heures. Dimanche 23 octobre Concours d'animaux. Réception des animaux à 8 heures (champ de foire). Opérations du Jury à 9 heures précises. 1^{re} classe. — Espèce Bovine 1^{re} Catégorie : Taureaux Salers et Limousins. 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 80 fr. ; 3^e, 50 fr. 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 2^e Catégorie : Vaches pleines ou suitées (1 tête) 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 45 fr. ; 4^e, 40 fr. ; 5^e, 35 fr. ; 6^e, 30 fr. ; 7^e, 25 fr. ; 8^e, 20 fr. Vaches d'attelage (2 têtes). 1^{re} Section : Hors d'âge. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 45 fr. ; 4^e, 40 fr. ; 5^e, 35 fr. ; 6^e, 30 fr. ; 7^e, 25 fr. 2^e Section : Jeunes. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 30 fr. ; 4^e, 20 fr. ; 5^e, 15 fr. Bœufs d'attelage (2 têtes). 1^{re} Section : à 2 dents. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 2^e Section : à 4 dents. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 3^e Section : N'ayant pas touché les pinces. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 30 fr. 4^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 1^{re} classe à l'animal ou au lot jugé le plus méritant. Médaille de Vermeil offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. 2^e Classe. — Espèce Porcine 1^{re} Catégorie : Verrats. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. 2^e Catégorie : truies pleines ou suitées. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 2^e classe à l'animal ou au lot jugé le plus méritant. Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. 3^e Classe. — Espèce ovine 1^{re} Catégorie : Bélières toutes races. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 35 fr. ; 3^e, 30 fr. ; 4^e, 20 fr. 2^e Catégorie : Brebis et Agnelles. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 45 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 35 fr. ; 5^e, 30 fr. ; 6^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 3^e Classe à l'animal ou au lot jugé le plus méritant. Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. 4^e Classe. — Animaux de Basse-cour (1 mâle et 2 femelles au moins) Coqs et poules. — 1^{er} prix, 18 fr. ; 2^e, 12 fr. ; 3^e, 10 fr. ; 4^e, 8 fr. Canards. — 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e, 12 fr. ; 3^e, 10 fr. Lapins. — 1^{er} prix, 12 fr. ; 2^e, 10 fr. 3^e, 8 fr. Constructions et bâtiments agricoles. — Une somme de 200 francs sera distribuée en primes aux constructions les plus pratiques et les plus rationnelles. Familles nombreuses et vieux serviteurs. — Il est prévu une somme de 300 fr. pour récompenses. Dispositions générales 1^{re} Les demandes indiquant la catégorie des animaux, des instruments, des produits exposés ainsi que les déclarations pour participer au Concours des petits métiers familiaux, des familles nombreuses, des constructions agricoles, devront être adressées au Président du Comice Agricole de St-Céré avant le 15 octobre terme de rigueur. 2^e Les animaux de toute espèce primés dans un Concours de l'année ne pourront être classés dans ce Concours. 3^e Les animaux seront reçus sur le champ de foire le 23 octobre à 8 heures. Les opérations du Jury commenceront à 9 heures précises. 4^e Les lauréats seront inscrits d'office comme membres du Comice. 5^e La proclamation des récompenses aura lieu Dimanche 23 octobre à 15 h. et la distribution des primes le Dimanche 30 octobre, salle de la Mairie à 14 h. N.B. — Le Jury pourra réserver les primes si les animaux ne sont pas de bonne race. Gourdon La foire. — Le 9 octobre étant un dimanche, la foire de Gourdon qui devait avoir lieu ce jour, est reportée au samedi 8 octobre. Des originaires de l'Arrondissement de Gourdon à Paris. On nous écrit : Les tendances de fusion entre le « Gorrit » et la « Grappe du Quercy » qui paraissent vouloir entrer dans la réalisation n'ont pas abouti. Ainsi va se continuer la regrettable coutume de deux groupements pour un même arrondissement. Que l'un dise soit avec les dirigeants du Gorrit, soit avec ceux de la Grappe on entend des arguments qui paraissent probants. La Grappe est une dissidente, dit-on au Gorrit, c'est à elle de revenir sans condition ? Erreur, répond-on à la Grappe, dissidents furent non sans raisons nos fondateurs et nous qui y sommes venus depuis, ne pouvons accepter d'aller à un groupement dont le conseil d'administration verrait en nous des repentis. Fussions-nous des enfants prodiges, sans demander à ce que l'on tua le veau gras, nous voulons tout au moins que ne disparaisse pas le souvenir de notre famille par l'entêtement inexplicable de quelques-uns qui déclarent ne vouloir rien oublier. Les choses vont-elles en rester là ? Nous ne voulons pas y croire pour le bon renom de la Colonie gourdonnaise à Paris, 700 familles sont déjà groupées tant au Gorrit qu'à la Grappe, c'est peu vu le nombre de celles qui abandonneront jadis le pays natal pour la capitale. Nombreux sont ceux qui, ayant des sympathies dans les deux sociétés s'abstiennent d'adhérer soit à l'une, soit à l'autre, se privant ainsi du plaisir de renouer d'anciennes connaissances relâchées au milieu de la vie fiévreuse de Paris. Qu'est-ce qui empêche cette fusion ? La question du titre du groupement unique. Le Gorrit, disent les uns ; le Gorrit et la Grappe demandent les autres, acceptant la même décision d'un arbitrage à défaut de celle d'une assemblée générale ; on ne parle pas d'un nouveau titre, le Gorrit s'étant refusé à examiner cette proposition. Nombreux sont les amis des deux sociétés, sachant les liens de bonne camaraderie, de sincère amitié qui existent entre certains dirigeants de deux groupements, c'est de ces personnalités que devrait venir l'initiative d'amener le Gorrit et la Grappe à une juste compréhension des devoirs qui incombent à tous ceux qui usent du mot solidarité. Au moment où de part et d'autre, on s'apprête à reprendre les réunions mensuelles ou nos compatriotes de Paris se retrouvent avec tant de plaisir, souhaitons de voir nos amis de l'arrondissement de Gourdon ne former qu'un seul groupement. LA BOURRIANE. Eau Saint-Martial Laxative - Dépurative Pharmacie MEULET, à Gourdon. Salvia Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, Mme Marcel Thénèze, institutrice à Bordeaux, vient d'être nommée directrice de l'école maternelle d'Eysines près Bordeaux. Nos bien sincères félicitations. Les vendanges. — Les vendanges se poursuivent avec activité dans notre canton, la récolte est assez belle, mais déficiente comparativement à celle de l'an dernier, si les hybrides ont peu souffert les greffons ont été fortement atteints par la maladie, la grêle et la gelée du printemps. Quelques décueux nous ont eu lieu, mais aucun cours des vins n'est encore praticable, on ne sera fixé quant au prix que dans la deuxième quinzaine d'octobre. Dépôt : Pharmacie de la Croix-Rouge Laboratoire de la Phosphore Garnal 97, Boulevard Gambetta — CAHORS qui tient à la disposition des viticulteurs tous les renseignements et tous les produits nécessaires pour le traitement des vendanges et des vins. Produits Jacquemin, Acide tartarique, Tanin, Métabisulfite de potasse, Acide sulfurique, Phosphate d'ammoniaque, etc., etc. POUR NOS ENFANTS Quand nos bébés souffrent de l'estomac ou de l'intestin, rappelons-nous ce qu'écrivait naguère un père de famille enthousiaste et reconnaissant : « J'atteste que mon enfant, atteint d'entérite, a été guéri par une cure avec l'Eau Saint-Martial. » Pharmacie ORLIAZ, à CAHORS. Vente toutes Futailles GRANDE TONNELLERIE PAUL GINOUHAC 20, Bd Bonrepos, 20 TOULOUSE, Tél. 14/70. M. COMBROUSE, représentant de la Cie Fermière de l'Établissement Thermal de Vichy, à l'honneur de prévenir MM. les Pharmaciens et Drogistes du département du Lot, qu'ils seront visités par lui prochainement. Pour renseignements : COMBROUSE, 17, Rue Blanqui, CAHORS. Adjudication L'adjudication pour la fourniture de la viande à la station sanitaire de Montfaucou aura lieu en séance publique le 7 octobre 1921, à 10 heures du matin, dans les bureaux de l'Établissement. Les Soumissionnaires désireux d'y prendre part peuvent prendre connaissance des Cahiers des charges à la station bureau du Directeur. A VENDRE Propriété de rapport, 30 hect. environ, sur la route nationale Cahors à Toulouse, 12kil. de Cahors. Terres labourables, prés, bois, vignes. Jouissance immédiate, bonne occasion Facilités de paiement S'adresser J. DELLARD, 1, rue Marchal Joffre, à Cahors. BULLETIN FINANCIER Paris le 30 septembre 1921. Les tendances meilleures de New-York et de Londres ont donné à notre marché un léger stimulant. Argent plus tendu, on a reporté 4 3/4 au Parquet et 8 0/0 en Banque. Nos établissements de crédit sont en plus-value. Banque de Paris termine à 1.352. Union parisienne 830. Comptoir d'Escompte 980, Société Générale 705. Fermée des valeurs de navigations. Les Chargeurs s'avancent à 585. Transatlantique 256. Le Suez est en hausse à 5.960, malgré la détente des devises. Sur une progression des cours du métal à New-York, le Rio-Tinto est recherché jusqu'à 1.495. Utah 738. Tanguay 72. Reprise des valeurs russes. Bakou 2.510. Naphte russe 328. Lianosoff 440. Platine 610 ; North Caucasian 59. Bien que Londres ait passé des ordres de vente sur les pétrolifères, Eagle est ferme à 231, Shell à 241, les pétrolifères roumains, mieux. Colombia est à 518, Steana 481. De Beers 620, Jagersfontein 132. Bonne tenue des valeurs de caoutchouc. Financière 105. Padang 152. Malacca 102. Hausse des valeurs de sucre. Sucreries d'Égypte 730. Say 1.300. Foncier Colonial 1.970. Meilleure tenue des industrielles. Penarroya 1.040. Thomson 850. ON DEMANDE Une femme de chambre sérieuse Sachant bien coudre S'adresser bureau du Journal. Le reconnu-elle ? Fut-ce dans son délire qu'elle parla ? Ne me tuez pas ! ne me tuez pas ! Et elle tendait les bras pour écarter un danger, une menace une vision terrible qui se penchait sur le lit, à laquelle elle ne pouvait échapper. Très froid, le visage haineux, les doigts seulement un peu tremblants, Léspérat la considérait. — Et si le médecin se trompait ? si la tante vivait, contre toutes les prévisions qui deviendrait-elle ? Car il n'avait pas menti, du moins, en affirmant qu'il était sous le coup d'une faillite. Et la tante, seule, pouvait le sauver, en lui faisant l'offre de sa fortune, ou en mourant ! — Qui en mourant ! — Elle refuserait ! Prévenue contre Léspérat, elle ne se laisserait plus prendre à ses comédies, à ses désespoirs, à ses larmes !... Elle était bonne, mais point sotte... Oui, oui, elle refuserait ! Il alla se rasseoir dans son fauteuil et reprit son livre. Mais il ne songeait pas à lire, pas plus, du reste, qu'à dormir... Il réfléchissait ! De temps en temps, sur son blême visage, tombaient, du front, des gouttes de sueur, qu'il essuyait, sans y penser, du bout des doigts. — ... Si le médecin se trompait ? si la tante survivait ? Et quelque rêve, sinistre sans dou-

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR Jules MARY

XII — Pourtant, si elle avait voulu !... pensait-il... Pourquoi avait-elle refusé ? Elle s'était montrée impitoyable... C'était sa faute !... Enfin, il n'avait rien à se reprocher... Elle était perdue... le médecin l'avait laissé présenter... Encore une nuit !... Encore le jour d'après, tout au plus, et la tante aurait exhalé son âme si tendre et si indulgente !... Ce serait un grand deuil pour la famille... mais on finirait par s'en consoler... Elle était devenue si difficile à vivre, depuis quelque temps... d'une susceptibilité de caractère !... Pour un rien, la menace de son départ ! sans compter que la situation à Chantepleure était très délicate, depuis l'aventure de Ménestrean... — Oui, elle est perdue... c'est l'avis du docteur ! répétait le baron. Et quittant le fauteuil, il vint au lit de la malade. Elle avait les yeux ouverts. Elle le regarda.

2^e Prix : 80 fr. M. Bouchet Eugène, à St-Pantaléon ; 3^e Prix : 70 fr. M. Carle Eugène, à St-Daunès ; 4^e Prix : 60 fr. M. Bernadou, à St-Laurent-Lolmé. Prix Supplémentaire : 50 fr. M. Galiacy, à Belmontet ; 50 fr. M. de Bonnefous de Caminell, à Montcuq ; 50 fr. M. Delvert, à Valprionde ; 50 fr. M. Lafon Jean, à Lebrail ; 50 fr. M. Vignoble, à Lebrail ; 40 fr. M. Lévigac, à Belmontet ; 40 fr. M. Desprat Jean, à St-Daunès ; 30 fr. M. Séval Jean-Pierre, à Lebrail.

3^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE : (toutes races) Bœufs isolés 1^{er} Prix : Réservé. 2^e Prix ex-œquo : 30 fr. à MM. Lespinet, à Lebrail et Marloray, à St-Cyprien. Prix Supplémentaire : 10 fr. M. Alazard, à Lebrail ; 40 fr. M. Devos, à Belmontet. 2^e Brebis (lots de 5 têtes) 1^{er} et 2^e Prix : Réservés. Prix Supplémentaire : 30 fr. M. Alazard, à Lebrail ; 20 fr. offerts par M. le docteur Valat, Conseiller général, à M. Devos, à Belmontet.

4^e CLASSE. — Animaux de basse-cour. 1^{re} SECTION : Oies, Canards. Oies : 1^{er} Prix : 42 fr. M. Bessières, à St-Pantaléon ; 2^e Prix : 40 fr. M. Devos, à Belmontet. Prix Supplémentaires : 8 fr. M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 6 fr. M. Solacroup, à Boulvèze ; (sans argent), M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 5 fr. M. Chaule Adrien, à Montcuq.

2^e SECTION : Autres volailles. Dindons : 1^{er} Prix : 42 fr. M. Bouchet, à St-Pantaléon ; 2^e Prix : 8 fr. M. Aldhyu Henri, à Montcuq ; Pigeons : Prix Supplémentaires : 5 fr. M. Ruamps Jules, à Montcuq ; 4 fr. M. Arnal, à Montcuq. Diplôme de médaille de bronze à M. Bouchet, à St-Pantaléon, pour ses dindons. 3^e SECTION : Lapins. 1^{er} Prix ex-œquo : 8 fr. M. Arnal, à Montcuq et M. Latapie, à Montcuq.

PRODUITS AGRICOLES 1^{re} SECTION : Légumes et Fruits. Prime de 15 fr. et médaille de bronze du ministre de l'Agriculture à MM. Contios à Montcuq, Penchenat, à Montcuq, Mercadier, à St-Laurent. Prime de 15 fr. et diplôme de médaille de bronze à M. Balmay à Montcuq. Primes de 15 fr. à Mme Vve Bouchet, à Boscaman-St-Cyprien ; 8 fr. à M. Aldhyu Henri, à Montcuq ; 8 fr. à M. Bley, à Montcuq ; 8 fr. à M. Minihol, à Montcuq ; 7 fr. à M. Aldhyu Joseph, à Montcuq ; 7 fr. à M. Garrigou, de St-Daunès ; 6 fr. à Mlle Bousquet, à Montcuq ; 6 fr. à M. Loubéjac, à Montcuq.

Un diplôme de médaille d'or a été décerné à Mme Vve Bouchet de Boscaman-St-Cyprien pour sa participation, en 1920, à l'exposition collective organisée par la Cie d'Orléans, à Paris. 2^e SECTION : Vins rouges et blancs. Plaque artistique offerte par M. le Député le Prince Murat et félicitations du jury, à M. de Bonnefous de Caminell, à Montcuq, pour son excellent vin blanc et rouge de la récolte 1920. Instruments agricoles, viticoles et vinicoles Représentants : Diplômes de médaille d'argent à M. Jargeau, de Montcuq. Familles nombreuses 1. M. Chaule Adrien, à Montcuq, 5 enfants attachés à la terre, 125 fr. 2. M. Demeaux, à St-Matré, 8 enfants dont 5 attachés à la terre, 175 fr. 3. M. Boyer Charles, à St-Laurent-Lolmé, 8 enfants attachés à la terre, mais dont 7 chefs de famille, 80 fr. 4. M. Gastal Marcelin, à St-Pantaléon, 5 enfants tous attachés à la terre, 125 fr. Vins Serviteurs 1. M. Dilac Louis, au Boulvèze, 37 ans de services, 400 fr. Nous ne saurions terminer ce compte rendu sans adresser aux organisateurs de ce concours, qui n'ont rien négligé pour en assurer sa pleine réussite, de chaleureuses félicitations. Bagat Monument aux morts. — La commune de Bagat a inauguré un monument à la mémoire des soldats morts pour la patrie, au milieu d'un grand concours de populations venues des communes voisines. Des discours ont été prononcés par MM. de Ginestet, maire, docteur Valat, conseiller général, Planacassagne, conseiller de Préfecture, le commandant Derode, Delport, de Montzie.

Figeac Ponts-et-Chaussées. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Rochayrolles, employée auxiliaire au bureau de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Figeac, vient d'être admise avec succès aux concours d'agent de bureau de cette administration. Félicitations. Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Loupiac, Place Champollion. Déclaration de récolte. — Nous rappelons aux propriétaires récoltants qu'ils sont tenus de faire à la mairie, la déclaration du vin qu'ils auront récolté. Cajare La foire. — La foire a été assez belle malgré le commencement des vendanges et a donné lieu à assez de transactions aux cours suivants : Halle aux grains. — Pas de blé. Avoine 30 à 32 fr. l'hectolitre ; maïs 70 fr. ; pommes de terre 70 fr. Marché. — Œufs 5 fr. 50 la douzaine ; lapins de la livre ; poulets 3 fr. 50 ; œufs de garenne 4 fr. ; lièvres 4 fr. ; beurre 3 fr. ; oies prêtes à gorger 50 fr. la paire. Foire. — Porcs gras 135 fr. le quintal ; petits cochons de 30 à 40 fr. la pièce ; veaux de 3 fr. 75 à 4 fr. 25 le kilo ; bœufs d'attelage de 3.000 à 4.000 fr. la paire ; vaches de 1.500 à 2.500 ; bouvillons de 1.000 à 2.000 fr. ; brebis de 80 à 120 fr., suivant grosseur. Saint-Céré La Municipalité a décidé de créer une foire aux chevaux qui débutera cette année avec le concours agricole et aura lieu tous les ans le 22 octobre et le 30 novembre. Concours agricole entre tous les agriculteurs du canton de St-Céré et des cantons limitrophes (département du Lot) Les 22 et 23 octobre 1921, 5.700 francs de prix, dont 5.200 offerts par l'Office agricole départemental et 500 francs par la ville de St-Céré. Samedi 22 octobre Concours de veaux gras organisé par le Comice Agricole sur ses fonds propres. Réception des veaux à 8 heures du matin (champ de foire). Opérations du Jury à 9 heures. Les primes sont exclusivement réservées aux adhérents du Comice. Concours de poulaillers de trait nés dans le courant de l'année. Réception des animaux à 9 heures (Sol de Trémelle). Opération du Jury à 10 heures. Deux prix de 100 fr., 200 fr. ; trois prix de 75 fr., 225 fr. ; trois prix de 50 fr., 150 fr. ; cinq prix de 30 fr., 150 fr. ; cinq prix de 25 fr., 125 fr. dix prix de 20 fr., 200 fr. Prix d'honneur : Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. Concours de produits agricoles et horticoles. Une somme de 200 fr. sera mise à la disposition du Jury pour récompenser les lauréats des collections exposées de : Produits de grande culture, produits maraichers, produits horticoles, Fruits. Réception des produits à 9 heures (Place du Marché). Opération du Jury à 10 heures. Concours de petits métiers familiaux et d'industrie rurale. Une somme de 300 fr. sera distribuée aux lauréats exposants des objets provenant des petits métiers familiaux qui permettent d'utiliser les chomages de morte saison. Réception des objets à 13 heures (Place Larvol). Opérations du Jury à 15 h. Exposition de machines agricoles (champ de foire). Une somme de 150 fr. et des diplômes seront mis à la disposition du Jury pour récompenser les lauréats. Les dépositaires et représentants ne pourront prétendre qu'à des diplômes. Réception des machines à 13 heures. Opérations du Jury à 16 heures. Dimanche 23 octobre Concours d'animaux. Réception des animaux à 8 heures (champ de foire). Opérations du Jury à 9 heures précises. 1^{re} classe. — Espèce Bovine 1^{re} Catégorie : Taureaux Salers et Limousins. 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 80 fr. ; 3^e, 50 fr. 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 2^e Catégorie : Vaches pleines ou suitées (1 tête) 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 45 fr. ; 4^e, 40 fr. ; 5^e, 35 fr. ; 6^e, 30 fr. ; 7^e, 25 fr. ; 8^e, 20 fr. Vaches d'attelage (2 têtes). 1^{re} Section : Hors d'âge. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 45 fr. ; 4^e, 40 fr. ; 5^e, 35 fr. ; 6^e, 30 fr. ; 7^e, 25 fr. 2^e Section : Jeunes. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 30 fr. ; 4^e, 20 fr. ; 5^e, 15 fr. Bœufs d'attelage (2 têtes). 1^{re} Section : à 2 dents. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 2^e Section : à 4 dents. — 1^{er} prix, 60 fr. ; 2^e, 50 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 30 fr. ; 5^e, 20 fr. 3^e Section : N'ayant pas touché les pinces. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 40 fr. ; 3^e, 30 fr. 4^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 1^{re} classe à l'animal ou au lot jugé le plus méritant. Médaille de Vermeil offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. 2^e Classe. — Espèce Porcine 1^{re} Catégorie : Verrats. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. 2^e Catégorie : truies pleines ou suitées. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 2^e classe à l'animal ou au lot jugé le plus méritant. Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République. 3^e Classe. — Espèce ovine 1^{re} Catégorie : Bélières toutes races. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 35 fr. ; 3^e, 30 fr. ; 4^e, 20 fr. 2^e Catégorie : Brebis et Agnelles. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 45 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 35 fr. ; 5^e, 30 fr. ; 6^e, 20 fr. Prix d'honneur de la 3^e Classe à l'animal ou au lot jugé le plus mé

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le n° 71 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

Le Congrès de Bordeaux, Dr Jacques Bertillon. — Les belles familles françaises. — Une idée : La crise sentimentale de l'Europe, la Femme et l'Enfant. — Un fait : L'épargne et la natalité, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle : Un professeur de vie conjugale, Benjamin. — Les Livres du Jour : Elise, René Boylesve ; Les lampes voilées, Marcelle Tinayre. — Au pays des Lotus, Henry Cossira. — Lettres d'Allemagne (VIII) : Savon, chocolat, promenade, Jacques Toulemonde. — Pages Rustiques : Les soins que demandent les Ruches en automne : la première, la deuxième et la troisième année, Michel Sylva. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres : Quelques principes pour travailler l'étau repoussé, Maître Jacques. — Jeux de plein air et d'intérieur : La chouette, la diète, Raquette. — La Vie et les Livres, Paul Chauvin. — Le coin des mamans : « C'est la croissance ! », Cornélie. — Courrier de Quinzaine, G. G. Rose-Goudin. — Apprenons la musique (7^e leçon) : Théorie, J. Ramus. — Petits cours d'Espéranto, Docteur Pax. — Economie ménagère et Hygiène domestique : Le Melon, Mme Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe : La perdition, Jean Bourdeaux ; Le cheveu, Jeanne et Frédéric Régamey. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite Correspondance, La Finette. — Trait d'union.

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LES ANNALES

Depuis le 11 septembre, les numéros des Annales sont augmentés de huit pages sans accroissement de prix... La grande revue littéraire parisienne est maintenant la plus complète et celle qui coûte le meilleur marché... Avec son grand roman inédit, sa pièce de théâtre et ses innombrables articles, signés de noms illustres, elle reflète, en ses cinquante deux numéros annuels, tous les aspects de la vie moderne... Le numéro : 75 centimes. Abonnement : 30 francs par an. Chèques postaux 330.40.

Conferencia, journal de l'Université des Annales, forme au bout de l'année une incomparable bibliothèque encyclopédique.

Le numéro : 1 franc. Abonnement d'un an : 20 francs. Les deux publications réunies (Annales et Conferencia) : 40 francs par an, 5, rue La Bruyère.

A VENDRE IMPORTANT FONDS

de carrosserie, forge, charronnage

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal.

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. — TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO. — CONDUITE INTERIEURE FORD. — CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DETACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc., etc.

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)

VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMÉDIATE AU CAMP DE PRUNIER

(à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone : CAMP DE PRUNIER. ROMORANTIN.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

La maison CHABERT, tailleur sur Mesure et Confection (en face l'hôtel des Ambassadeurs), prévient le public que SAMEDI 27 AOUT et jours suivants, il met en vente, à titre de réclame et de publicité

Un grand stock de Caoutchouc pour Hommes, Dames et Jeunes Gens

De la célèbre Marque Française TORRILHON

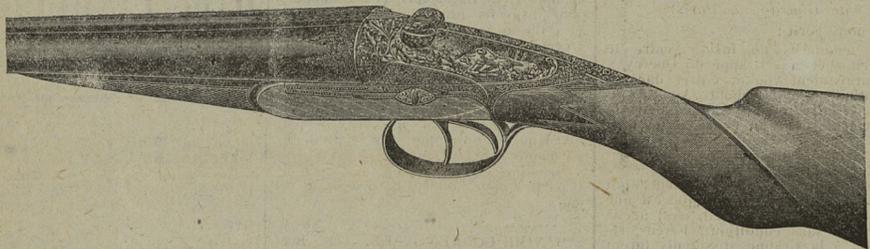
SEUL dépositaire pour CAHORS

Grand stock de Vêtements de Travail

en moleskine noire et bleue de la Marque LE MEILLEUR

garanti grand teint

La Maison est ouverte DIMANCHE et FÊTE toute la journée.



M. BLANC, Armurier

83, Boulevard Gambetta, 83. — CAHORS

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Maison de Paris

AUX 100.000 PALETOTS

FONDÉE EN 1889

FOURNISSEUR DE DIVERSES PENSIONS

La plus importante Maison de Vêtements de toute la Région

Du 27 Septembre au 27 Octobre

Grande Vente Réclame

500 COMPLETS Hommes, très belle draperie, nuances assorties, sacrifiées à **75 fr.**

Costumes Garçonnetts NORFOLK, 9 ans **39 fr.**

CHOIX CONSIDÉRABLE DE PARDESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Visiter notre Etalage -:- PRIX FIXE

E. ABADIE, Cahors.

A VENDRE UNE MAISON AVEC COUR

Située Faubourg Labarre

S'adresser : Rue des Remparts, n° 22

Chauffeur - Mécanicien

Demande emploi

Dans maison bourgeoise ou de commerce S'adresser au Bureau du Journal

SOLDATS

morts p. la France, transport p. les direct. à f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, p. pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k. Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

POTASSE D'ALSACE

Vve VIEUSSENS, Albas (Lot)

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles

Propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,

Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO-BLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

ENTREPRISE PEINTURE VITRERIE

SPECIALITÉ ENSEIGNES RÉCLAME ET SOUS VERRE

Décorations d'appartement — Imitations : Bois, Marbre

TRAVAUX EN TOUS GENRES

PAPIERS PEINTS

Déplacements dans le Département

PICOT ANTOINE, 18, rue Président-Wilson, CAHORS

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en droit, Avoué à Figeac (Lot)

Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

D'une MAISON et d'un JARDIN, sis à Figeac

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT ET UN OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête par le tribunal civil de Figeac, le treize août mil neuf cent vingt et un, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Jeanne IMBERT, sans profession, et Monsieur Paul DE ROUGET, son mari, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Malakoff (Seine), rue Victor-Hugo, n° 8 ;

2^o Mademoiselle Christiane DE ROUGET, célibataire, majeure, sans profession, demeurant et domiciliée à Malakoff (Seine), rue Victor-Hugo, n° 8 ;

Licitants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT ET UN OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-ET-UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVÈTRE, juge suppléant près le dit tribunal, commis à cet effet, ou à son défaut devant Monsieur le Président du siège, à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Madame Marie LAPERGUE, veuve Cyprien IMBERT, en son vivant demeurant à Figeac :

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

1^o Un sol de maison sis à Figeac, au lieu dit « Faubourg du Pin » porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le n° 835 de la section A, pour une contenance de un are quatre-vingts centiares environ.

Sur ce sol est éditée une maison qui sera décrite sous le n° 3 ;

2^o Un jardin sis au lieu dit « Faubourg du Pin » commune de

Figeac, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1691 de la section A, pour une contenance d'environ un are, soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quatre francs huit centimes ;

L'entrée de ce jardin est au Nord et comporte une petite porte prenant pied sur le chemin longeant le canal de la Ville, chemin en contre-bas de la route du Faubourg du Pin au foirail des boufs.

Ce jardin confronte du midi et de l'Est à immeubles Delclaux, de l'Ouest à immeuble Fabrègues et du Nord à voie publique ;

3^o Une maison, sise au lieu dit « Faubourg du Pin » commune de Figeac, paraissant portée à la matrice de la dite commune (propriétés bâties) sous le numéro 835 de la section A, pour un revenu présumé de cent quatre-vingt-cinq francs ;

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire, à chaux et à sable et est couverte de tuiles creuses ;

Elle comprend un rez-de-chaussée, un premier et deuxième étages, avec galetas au-dessus ;

Le rez-de-chaussée comprend sur le devant la porte d'entrée donnant pied sur la route du Faubourg du Pin au foirail, ainsi qu'un magasin ; la cave forme arrière-magasin et est éclairée par un jour de souffrance, pratiqué à l'Est de la maison, donnant sur une fosse dans le jardin Bennet ; le premier étage est desservi par la porte d'entrée dont il vient d'être parlé ; il comprend trois fenêtres au Midi et deux autres à l'Est ayant vue sur le jardin Bennet ;

Le deuxième étage a deux fenêtres qui l'éclairent au Midi et deux autres à l'aspect de l'Est sur le jardin Bennet ; le galetas a trois ouvertures au Midi et deux à l'Est.

Cette maison confronte du Nord à immeuble en nature de grange, propriété de Madame Veuve Rey, de l'Est à terrasse Bennet, du midi à route et enfin de l'Ouest à maison Lacalmontie.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, canton Est et arron-

ETUDE DE

M^e L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de M^{es} Vival, Malrieu et Loubet.

EXTRAIT

Jugement de séparation de corps

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Figeac le deux juin mil neuf cent vingt et un, enregistré et signifié,

Entre dame Jeanne-Marie-Adèle BENNE, domiciliée à Bretenoux-Biars, commune de Gagnac,

Et Monsieur Louis DUMAS, son mari, sous-officier en retraite, demeurant à Bretenoux-Biars, commune de Gagnac,

Il résulte que la séparation de corps a été prononcée entre les dits époux DUMAS au profit de la femme ayant M^e NUVILLE pour avoué.

Pour extrait certifié conforme. Figeac le vingt-neuf septembre mil neuf cent vingt et un.

L. NUVILLE, Avoué.

MILITAIRES morts p. la France retour rapide seul ou groupement tous pays. Entreprise spéc. GIVELET RINXENT (P.-de-C.).

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

L'Art de faire des Vins meilleurs et de bonne conservation

par l'emploi des

Multilevures Jacquemin radioactives

Dépôt : Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, Boulevard Gambetta, Cahors